

Consultation publique

Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

12 août 2021



Table des matières

Introduction	3
Le processus de consultation publique	3
Invitation à la séance de consultation publique	3
Déroulement de la séance de consultation publique	4
Portrait des personnes participantes.....	5
Portrait des présentateurs	5
Membres du conseil municipal présents	5
Portrait des citoyens présents	5
Positions exprimées lors de la séance de consultation publique	6
Observation citoyenne quant à une situation problématique récurrente.....	6
Le statut d'emploi des pompiers à Trois-Rivières.....	6
La couverture incendie à Trois-Rivières	7
Dossiers exclus du schéma de couverture de risques	7
L'augmentation des budgets entre les différents schémas de couverture de risques.....	8
Conclusion	9

Introduction

La Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile est responsable de combattre et prévenir les incendies sur le territoire de la Ville. Par ailleurs, elle œuvre dans différents champs d'expertise afin de porter secours aux victimes d'accident et d'intervenir lors de situations d'urgence.

Conformément à la Loi sur la sécurité incendie, la Ville de Trois-Rivières a organisé, le 11 août 2021, une consultation publique afin d'expliquer son projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la population trifluvienne et aux autorités régionales limitrophes. Cet exercice de participation publique leur a permis d'exprimer leurs questionnements et leurs commentaires à l'égard du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Le présent rapport dresse un bilan du processus de consultation publique qu'a mené la Ville de Trois-Rivières. Dans un premier temps, on y présente les mesures mises en place afin de favoriser la participation du public. Il expose ensuite les principaux thèmes abordés par les citoyens lors de la séance de consultation publique.

Le processus de consultation publique

Cette section présente les mesures mises en place afin de susciter la participation publique ainsi qu'une brève description du déroulement de la séance de consultation publique.

Invitation à la séance de consultation publique

Afin de rejoindre les personnes intéressées par le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la Ville a déployé un plan de communication entre le 23 juillet et le 11 août 2021. Une campagne de promotion a été réalisée dans les médias locaux. La Ville a diffusé l'information relative à la séance de consultation publique par le biais de son site Web, de ses réseaux sociaux, de son système d'alertes citoyennes et de son système d'écran électronique.

À ces actions grand public se sont ajoutées des interventions ciblées auprès des MRC limitrophes à la Municipalité, directement concernées par ce schéma de couverture de risques.

Notons que le projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie était disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité en date du 23 juillet 2021.

Au total, 15 personnes se sont inscrites à la séance de consultation publique virtuelle. Les inscriptions se faisaient en ligne sur le site Web de la Municipalité ou au moyen des services du 311 (téléphone ou courriel).

Déroulement de la séance de consultation publique

En raison du contexte pandémique et des mesures sanitaires en vigueur, la séance de consultation publique du 11 août 2021 s'est tenue par visioconférence au moyen du logiciel Microsoft Teams. Au moment de leur inscription sur le site Web de la Ville de Trois-Rivières, les participantes et participants recevaient un lien de connexion pour assister à la séance de consultation publique.

Afin de permettre à tous d'être en mesure de participer activement à la séance, les principales fonctionnalités du logiciel de visioconférence ont fait l'objet d'explications détaillées. Les personnes présentes ont également été avisées que la séance était enregistrée afin de s'assurer du compte rendu adéquat de la rencontre.

Après le mot d'ouverture de l'animateur, monsieur Rudy Hamel, chef de section – analyse de risque, schéma et sécurité civile, a présenté un résumé des divers rôles et responsabilités de la Direction de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Il a également exposé ce qui compose un schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Chaque volet du nouveau schéma a été présenté de manière à comprendre les changements apportés et les ressources humaines, matérielles et financières qui y seront allouées.

Lors de la période de questions et de commentaires animée par le coordonnateur aux relations publiques de la Municipalité, les personnes présentes étaient invitées à exprimer leurs opinions ou leurs questions sur l'ensemble du document et de la présentation.

La séance d'information a débuté à 18 h 30 et s'est terminée à 19 h 30. La période de questions et de commentaires a duré une demi-heure et a donné lieu à six questions ou interventions.

Portrait des personnes participantes

Voici un bref portrait des personnes ayant participé à la séance de consultation publique.

Portrait des présentateurs

- Rudy Hamel, chef de section – analyse de risque, schéma et sécurité civile, Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile;
- Dany Cloutier, directeur, Direction de la sécurité incendie et de la sécurité civile;
- Guillaume Cholette-Janson, coordonnateur des relations publiques, Ville de Trois-Rivières.

Membres du conseil municipal présents

- Maryse Bellemare, district électoral de Chavigny;
- Dany Carpentier, district électoral de La-Vérendrye;
- Pierre Montreuil, district électoral du Carmel.

Portrait des citoyens présents

Au total, 13 personnes ont participé à la séance de consultation publique. Trois personnes représentaient des autorités régionales limitrophes.

District des personnes inscrites	Nombre
District de La-Vérendrye	1
District de Châteaudun	3
District des Rivières	1
District du Carmel	1
District de Richelieu	1
District des Forges	1
District de Pointe-du-Lac	1
District de Saint-Louis-de-France	1
Autorités régionales limitrophes	3
Total	13

Positions exprimées lors de la séance de consultation publique

Cette section du rapport présente les principaux éléments exprimés par les personnes présentes lors de la séance de consultation publique.

Observation citoyenne quant à une situation problématique récurrente

Une citoyenne du district des Forges, madame Marie-France Montreuil, est venue soulever certaines problématiques dans le secteur de la rue des Forgerons où, à titre d'exemple, des feux de joie et des feux d'artifice sur des terrains vacants sont régulièrement observés.

Madame Montreuil a exprimé ses préoccupations et partagé des pistes de solution afin de prévenir et intervenir dans ces situations qui, selon elle, représentent un haut risque d'incendie.

Bien que la problématique soulevée par madame Montreuil ne relève pas à proprement parler du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, les responsables municipaux ont pris acte de ses différentes préoccupations. Ils ont réitéré la nécessité d'interpeller les services policiers lorsque ces situations problématiques sont observées.

Le statut d'emploi des pompiers à Trois-Rivières

Un citoyen du district de Saint-Louis de France, monsieur Pierre Mercier, souhaite comprendre pourquoi la Direction de la sécurité incendie a cessé d'avoir recours aux pompiers à temps partiel. Par ailleurs, il souhaite savoir si les personnes qui effectuent les visites d'inspection à domicile sont des pompiers, des agents administratifs ou des sous-traitants.

Dans un premier temps, on lui explique que l'élimination du statut de pompier à temps partiel est un changement administratif. Les pompiers à temps partiel devaient souvent occuper un autre emploi. Il était souvent difficile de concilier cette réalité avec les exigences d'un poste de pompier à temps partiel qui implique de répondre à des appels de remplacement, de congé, etc. Monsieur Dany Cloutier, souligne d'ailleurs que, pour les mêmes raisons, on ne retrouve plus ce statut d'emploi dans les autres grandes villes du Québec.

En ce qui a trait au personnel qui effectue les visites à domicile, il s'agit bel et bien des pompiers municipaux. Les inspections se rapportant à des établissements comportant des risques plus élevés (institutions, écoles, etc.) sont réalisées par des pompiers préventionnistes employés par la Ville de Trois-Rivières. Monsieur Cloutier précise que « la Ville ne donne aucun contrat de sous-traitance en matière de sécurité incendie » car il s'agit d'une responsabilité municipale.

La couverture incendie à Trois-Rivières

Par ailleurs, monsieur Pierre Mercier souhaite mieux comprendre la couverture en sécurité incendie sur le territoire.

Les cartes présentées lors de la séance délimitent essentiellement deux zones. La première prévoit la présence de 4 pompiers en 5 minutes et la seconde de 10 pompiers en 10 minutes. Les cartes démontrent toutefois qu'il y a des zones, plus éloignées du périmètre urbain, qui ne sont pas couvertes par ces normes d'intervention. Il se questionne donc par rapport aux délais d'intervention pour les gens plus éloignés du périmètre urbain.

De prime abord, monsieur Cloutier indique que tout le monde est couvert adéquatement à Trois-Rivières, selon les critères ministériels en vigueur. Selon les orientations ministérielles, il faut couvrir « le maximum du périmètre urbain » avec une force de frappe de 10 pompiers en 10 minutes. Pour les zones plus éloignées, il est convenu d'avoir recours à un déploiement dynamique, c'est-à-dire que les camions n'arrivent pas tous en même temps sur le lieu d'incendie. Il n'y a pas de normes précises pour ces zones plus éloignées du périmètre urbain, car le temps de réponse dépend de plusieurs facteurs.

Dossiers exclus du schéma de couverture de risques

Finalement, Monsieur Mercier souhaite comprendre pourquoi certains éléments sont exclus d'emblée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Surtout, il se demande si ces éléments font l'objet d'une réévaluation continue de la part des services de sécurité incendie de la Municipalité. Monsieur Rudy Hamel explique que, dans le but d'alléger le document, les différents programmes n'ont plus besoin d'être intégralement inclus au schéma; ce dernier doit plutôt y faire référence. Toutefois, « on maintient ces activités-là, c'est révisé et optimisé de façon récurrente ».

L'augmentation des budgets entre les différents schémas de couverture de risques

Le budget d'exploitation associé à la mise en œuvre du nouveau schéma de couverture de risques en sécurité incendie a suscité des questions de la part de monsieur Daniel Daoust, citoyen du district de Châteaudun. Celui-ci constate, d'après la présentation, que le budget associé à la période allant de 2005 à 2015 est de 2,5 millions de dollars, alors que le budget pour la période allant de 2016 à 2021 est de 14,5 millions de dollars. Il souhaite ainsi qu'on explique l'augmentation de budget au fil des ans et qu'on spécifie le budget qui est prévu pour la mise en œuvre du nouveau schéma.

Monsieur Dany Cloutier retrace brièvement l'historique du développement organisationnel des services de pompiers au cours de la période allant de 2005 à 2015. Au tout début de la période, il n'y avait pas de pompiers à temps plein à la Ville de Trois-Rivières et la sécurité incendie était assurée par des pompiers à temps partiel et des policiers-pompiers. Or, il y a une portion du salaire de ces derniers qui n'était pas comptabilisée dans le budget des services de sécurité incendie. Malheureusement, la Ville ne dispose pas de ces chiffres, car, à l'époque, on ne comptabilisait pas de manière systématique le temps que les policiers-pompiers passaient à répondre aux appels incendie. Ainsi, le « 2,5 millions de dollars correspond au montant apparaissant au budget d'opération, mais en réalité il manquait 5, 6 ou 7 millions, qu'on n'était pas capable d'estimer, qui était affecté au budget de la police. »

Entre 2007 et 2016, la Ville de Trois-Rivières a procédé de façon progressive à la scission des fonctions de policiers et de pompiers pour instaurer un système reposant sur trois casernes de pompiers à temps plein et deux casernes périphériques de pompiers à temps partiel. « On estimait la modification, le tout, à 11 millions de dollars ». Partant de là, monsieur Cloutier explique « qu'avec le temps, le budget a augmenté de façon progressive ».

Cela étant dit, le nouveau projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie n'implique pas de modifications budgétaires importantes, « il n'y a pas de différence entre aujourd'hui et demain [...] on continue les opérations, on ne fait pas d'ajouts, c'est le budget d'opération normal et les augmentations standards, mais on n'injecte pas de nouveaux gros montants dans le service d'incendie ».

Intéressé par l'impact de cette réorganisation des services d'urgence de la Ville de Trois-Rivières, monsieur Daniel Daoust souhaite savoir si la création du service incendie a eu un impact à la baisse sur le budget des services policiers au fil des ans. Monsieur Cloutier explique que la réorganisation des services a effectivement eu pour effet de diminuer le budget des services de police, car « il y a eu 23

policiers-pompiers qui ont été prêtés aux services d'incendie. [...] Ç'a été comme des vases communicants, on l'a enlevé à la police et on l'a redonné aux pompiers ».

Conclusion

La consultation publique sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie a permis aux citoyennes et aux citoyens présents de mieux comprendre comment les pompiers municipaux interviennent sur le territoire. Elle aura également permis de prendre acte de certaines préoccupations citoyennes en matière de prévention des incendies.

Le présent rapport de consultation sera publié sur le site Web de la Ville de Trois-Rivières et soumis à l'administration municipale afin d'enrichir les travaux de révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Comme prévu dans la Loi sur la sécurité incendie, des modifications peuvent être apportées, s'il y a lieu, au projet de schéma de couverture du risque afin de répondre aux éléments soulevés lors de la consultation publique.

Le projet de schéma de couverture du risque sera entériné par le conseil municipal et par la suite soumis au ministère de la Sécurité publique du Québec afin de s'assurer de sa conformité. Dans les 120 jours suivants, la réception des documents, le ministère doit délivrer à la Ville une attestation de conformité ou lui faire part des modifications à apporter. Une fois l'attestation délivrée, le schéma de couverture de risque en sécurité incendie pourra être adopté officiellement par le conseil municipal en vue de sa mise en application.